

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T046-2024**Portant réglementation temporaire de circulation,
Route de Mornant, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 22 mars 2024 de Monsieur DUMAS Denis, responsable de la société TSG, pour une reprise d'enrobé route de Mornant,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La route de Mornant sera réduite pendant la durée des travaux. La circulation se fera sur une seule voie, un alternat par feux tricolores sera mis en place. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 11 avril 2024 pour une durée de 05 jours calendaires.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise TSG est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise TSG, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise TSG,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 05/04/2024

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

05/04/24

